



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 02/11/2017*

Séance du jeudi 9 novembre 2017

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN - N REBILLON - MP PATIN - E OGER - E CHALOPIN - P DONNINI - MB CHEREL - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Excusés : J LECRIVAIN.

Absents : C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Edouard OGER.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

ENFANCE

- Serveur de l'école de l'être,
- Participation au multi-accueil de Louvigné-du-Désert,
- Autorisation de clôture de la régie cantine.

URBANISME

- Loyer du meublé au 6 rue Jean Janvier

FINANCES

- Réaménagement du prêt CDC

QUESTIONS DIVERSES

- Dates pour travailler sur les cessions de chemins.
- Dates pour travailler la signalisation horizontale,
- Réhabilitation des eaux pluviales : avenant de délai et répartition des paiements,
- Appel à projets « dynamisme des bourgs »,
- Changement de date réunion du conseil municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.10.2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2017.

1/4

2. SERVEUR DE L'ECOLE DE L'ETRE

Lors de la commission enfance du 17 octobre 2017, il a été voté l'achat d'un serveur pour le réseau informatique de l'école primaire de l'être. L'ancien serveur ne fonctionne plus. Il a été déconnecté par Pascal, afin de garder une chance de pouvoir le redémarrer le jour de l'installation d'un autre serveur (simple transfert des données installées, au lieu d'une réinstallation complète).

objet	Montant avec transfert des données en € HT	Montant avec une nouvelle installation en € HT
serveur	1 195.00	1 195.00
Préparation en MS windows server	100.00	100.00
Installation et récupération des données	1 200.00	1 200.00
Création des données		1 200.00
TOTAL	2 495.00	3 695.00

Lors de la dernière réunion du conseil d'école du 7 novembre 2017, les enseignants ont déclaré que leur fonctionnement actuel était satisfaisant. En effet, depuis le dernier passage d'Iliane, le réseau fonctionne, notamment grâce à la wifi avec les tablettes.

Toutefois, ils préfèrent vérifier avec le TICE (technicien informatique de l'Académie) leurs besoins, par rapport à la conservation des données.

Le Conseil Municipal reporte sa décision après avis du TICE.

3. PARTICIPATION AU MULTI-ACCUEIL DE LOUVIGNÉ-DU-DESERT

Le déficit du multi accueil calculé par la commune de Louvigné-du-désert est de 4 002.90 € par place.

St-Georges-de-Reintembault a 2 places réservées. La somme à payer pour 2016 sera de 8 005.80 €.

La commune de Mellé a demandé à entrer dans ce dispositif. Louvigné va lui réserver une demi place.

Le multi accueil a 5 emplois temps plein pour 11 + 1 places.

Un accueil (jardin d'enfants) a été ouvert cette année à l'école publique de Louvigné, cet accueil a diminué un peu la fréquentation de cette tranche d'âge sur le multi accueil (3 ans).

Une partie des familles paie 0.83 € de l'heure, la CAF verse sur ce critère la PSU (100 473 €).

La ville de Louvigné-du-Désert a une construction nouvelle prévue à l'horizon 2020, mais attend de connaître la prise ou non de la compétence « petite enfance » par Fougères Agglomération pour réfléchir à ce projet. Si la commune de Louvigné construit le bâtiment, les communes participant à ce dispositif seront sollicitées.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement de la somme de 8 005.80 € pour la prise en charge du déficit du multi accueil de Louvigné du désert de l'année 2016.

4. AUTORISATION DE CLOTURE DE LA REGIE CANTINE.

La régie cantine peut être fermée définitivement du fait de la réorganisation des services : les enfants qui mangent à la cantine sont comptabilisés par le service à l'aide d'une « douchette » électronique (codes barre), le contenu de la douchette est intégré ensuite dans le logiciel de facturation directement.

Cette régie ayant été créée par décision du conseil municipal du 24 mai 1993, il convient d'autoriser sa clôture.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la clôture de la régie cantine.

5. LOYER DU MEUBLE AU 6 RUE JEAN JANVIER

Location de meublé :

Délibération du 29.08.2017 : le conseil municipal autorise à l'unanimité la location de l'appartement T4 meublé au 6 rue Jean Janvier au prix de 200 € par mois + 65 € de forfait chauffage.

Ce meublé est occupé depuis deux semaines par une personne en attente de régularisation de sa situation (anciens baux à résilier, décohabitation, documents d'identité à refaire, demande de logement à finaliser..). A été mis à sa disposition une partie seulement de l'appartement : une chambre, le séjour, la cuisine, la salle de bains-WC. 3 chambres sont fermées.

Délibération : Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le loyer à 265 € (charges comprises) sous forme de bail temporaire jusqu'au 31 mars 2018, renouvelable le cas échéant.

6. REAMENAGEMENT DU PRET CDC.

Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2015, ce travail de renégociation des prêts avait été confié au cabinet EFG.

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a fait la proposition suivante :

banque	Encours à renégocier	Taux actuel	Nouveau taux proposé	Indemnité IRA Capitalisée	Commission	ICNE
CDC	236 075 €	3.92 %	2.05 %	2 947 € capitalisée	300 €	4 544.57 €

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de renégociation du prêt CDC, et autorise le Maire à viser tout document relatif à cette renégociation.

QUESTIONS DIVERSES

7. DATES POUR TRAVAILLER SUR LES CESSIONS DE CHEMINS.

Mercredi 15.11 à 20h15.

8. DATES POUR UN GROUPE DE TRAVAIL SECURITE ROUTIERE (Signalisation horizontale)

Inviter des habitants : associer les utilisateurs de l'espace. La communication est faite dans le bulletin. Refaire une parution dans le journal.

Samedi 2/12/ 2017 à 10 heures.

9. AVENANT DE DELAI TRAVAUX REHABILITATION DES EAUX PLUVIALES - REPARTITION DE LEUR PAIEMENT EN 2 BUDGETS.

▪ Délai

Le délai de réalisation des travaux est prolongé de 2 semaines pour l'instant. Il sera sans doute prolongé davantage car le bassin de rétention ne peut être réalisé pour l'instant (terrain trop mouillé).

Délibération : le conseil municipal accepte à l'unanimité la prolongation de délai, et autorise le Maire à viser l'avenant de délai correspondant.

▪ Paiement

Le marché, signé en date du 20 juillet 2017, est d'un montant de 146 113.60 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de payer comme suit :

- Sur le budget principal : 101 800,00 € HT
- Sur le budget assainissement : 44 313.60 € HT. (soit un TTC de 53 176.32 €, pour une inscription budgétaire de 60 492 € TTC)

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité les inscriptions budgétaires comme ci-dessus.

10. LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE RLT EST RETENUE A L'AAP « DYNAMISME DES BOURGS » : SUBVENTION d' ETUDE

Comme suite au conseil municipal du 15 juin 2017, notre commune a déposé un dossier au titre de l'appel à projet « dynamisme des bourgs » auprès de l'Etat, la Région, l'EPF et la Caisse des Dépôts. 208 candidatures ont été réceptionnées, et notre commune a été sélectionnée avec 60 lauréats pour bénéficier d'une subvention de 12 000 € maximum (subvention de 50 % sur un estimatif d'étude à 24 000 € HT).

11. Changement date du Conseil Municipal de décembre :

Le prochain conseil municipal était prévu le 7 décembre 2017.
Il est repoussé au 21 Décembre.